

Longué-Jumelles

Perles d'Anjou de la CAPL

Fin de la 1^{ère} phase de travaux du chantier
« Perle d'Anjou » de la CAPL



© Ethique Conception Ingenierie - Pingat Architecte et Conseil

Mercredi 24 mai 2023





SOMMAIRE

Perles d'Anjou, un site industriel de production de quinoa	p.3
Planning travaux	p.4
Caractéristiques	p.5
Investissement	p.5
CAPL	p.6
Alter Eco	p.6-7
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	p.8
Anjou Actiparc de Jumelles	p.8

CONTACTS PRESSE

CAPL

JEAN-FRANÇOIS MOUYAL

Responsable investissements

jean-francois.mouyal@uapl.fr

06 25 05 18 09

ALTER ÉCO

FREDDY DURANDET

Responsable communication

f.durandet@anjouloireterritoire.fr

02 41 18 80 46 – 06 77 05 54 33

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

SAMUEL ALLORY

Responsable communication

samuel.allory@saumurvaldeloire.fr

02 41 40 45 86 - 07 50 12 63 35

PERLES D'ANJOU, UN SITE INDUSTRIEL DE PRODUCTION DE QUINOA

Alter Eco construit pour le groupe CAPL, acteur majeur de la filière agro-alimentaire de la région, un site industriel dédié au quinoa et aux autres graines protéinées destinées à l'alimentation humaine. Ce nouveau projet baptisé « Perles d'Anjou » s'engage au service de l'agriculture et des filières alimentaires françaises.

Actuellement, le Maine-et-Loire est un des rares départements français où est cultivé le quinoa. A l'initiative de la CAPL (Coopérative Agricole des Pays de la Loire) et de la société Abbottagra, une filière Quinoa d'Anjou, se développe depuis quelques années autour d'environ 400 producteurs. Pour l'instant, le groupe CAPL, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 246 millions d'euros en 2022, accueille les productions sur ses sites existants. Ce sont quelques 3 000 tonnes de quinoa (dont 10 % en bio), qui y sont triées, nettoyées, et conditionnées. La graine est ensuite commercialisée auprès des industriels agro-alimentaires, des enseignes de GMS, des magasins spécialisés et du secteur de la restauration.

Devant l'engouement et les perspectives de développement offertes par le quinoa d'Anjou et les graines dites « protéinées », le Groupe CAPL a validé l'investissement dans une nouvelle unité industrielle pour un montant de 16 millions d'euros. Dans ce projet, CAPL est accompagnée par la société d'économie mixte ALTER Eco.

A cette intention ALTER a fait l'acquisition d'un terrain de 7 hectares dans la zone Anjou Actiparc de Longué-Jumelles. Depuis le printemps 2022, les premiers travaux de terrassements ont démarré.

Le futur site industriel, baptisé Perles d'Anjou, comprendra une partie réservée à la réception, au stockage, et à la mise aux normes des marchandises ainsi que deux lignes de triage de graines. Ce nouveau site, unique dans l'Ouest, permettra le regroupement des activités au sein d'un même ensemble, optimisant ainsi les flux de transports et au-delà l'empreinte carbone des productions. Cet outil industriel vertueux sera destiné au séchage, triage, et décorticage des graines protéinées telles que le quinoa, les lentilles, les pois chiches, le millet, le psyllium, l'œillette, le sarrasin. L'ambition est de devenir un centre stratégique de la graine et un levier pour développer des écosystèmes dans la filière (notamment en pérennisant les débouchés des exploitations adhérentes et leur permettant d'accroître leur valeur ajoutée).

"La modernité des installations et des lignes de triage va permettre de réaliser un travail minutieux et de garantir une qualité irréprochable pour l'alimentation humaine. C'est un projet porteur pour nos adhérents engagés dans la production de graines, mais aussi pour les structures de la région qui trouveront en local une solution à leurs besoins." explique Christian Blet, Président de la CAPL et lui-même producteur de quinoa.

Le futur ensemble industriel, qui devrait permettre la création de quatre emplois supplémentaires, sera opérationnel à la fin du printemps 2024.

Le financement de ce projet ambitieux est assuré par l'ensemble de la filière (producteurs, institutionnels, consommateurs...) à travers un préfinancement régional, des subventions et surtout le financement participatif avec la SCIC PERLES D'ANJOU.

Lancée en 2021, la SCIC PERLES D'ANJOU est ancrée en Anjou, au plus proche de la communauté professionnelle de la production de graines et dédiée à un public désireux de consommer sain et local. Elle profite à toute la filière, de la graine au consommateur. Plus généralement, elle crée un modèle où chacun peut payer et être payé au juste prix.

La démarche est simple : nous proposons à tout notre environnement économique, particuliers, salariés, vigneron, institutionnels et professionnels, de prendre une ou plusieurs parts de 1000€ dans la SCIC Perles d'Anjou.

En souscrivant, les futurs sociétaires particuliers pourront bénéficier d'une réduction d'impôts (taux en vigueur en 2022 de 25%), recevoir des gratifications symboliques en nature, participer aux événements dédiés et ainsi prendre part aux métiers de la graine et devenir acteur d'un projet responsable à l'ancrage territorial fort.

Cet outil industriel de service, permet à la CAPL de consolider et développer la filière et de confirmer trois piliers : la qualité, la sécurité et la responsabilité.

**De forme privée ou d'intérêt public, la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Public) associe des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.*

Planning travaux



1^{ère} partie des travaux : de mars 2022 à septembre 2022 > préparation de la plateforme et VRD

2^{ème} partie : d'avril 2023 à juin 2024 > Construction des tunnels de séchage, bâtiment d'agréage, silos de stockage, usine de triage



Caractéristiques technique du chantier

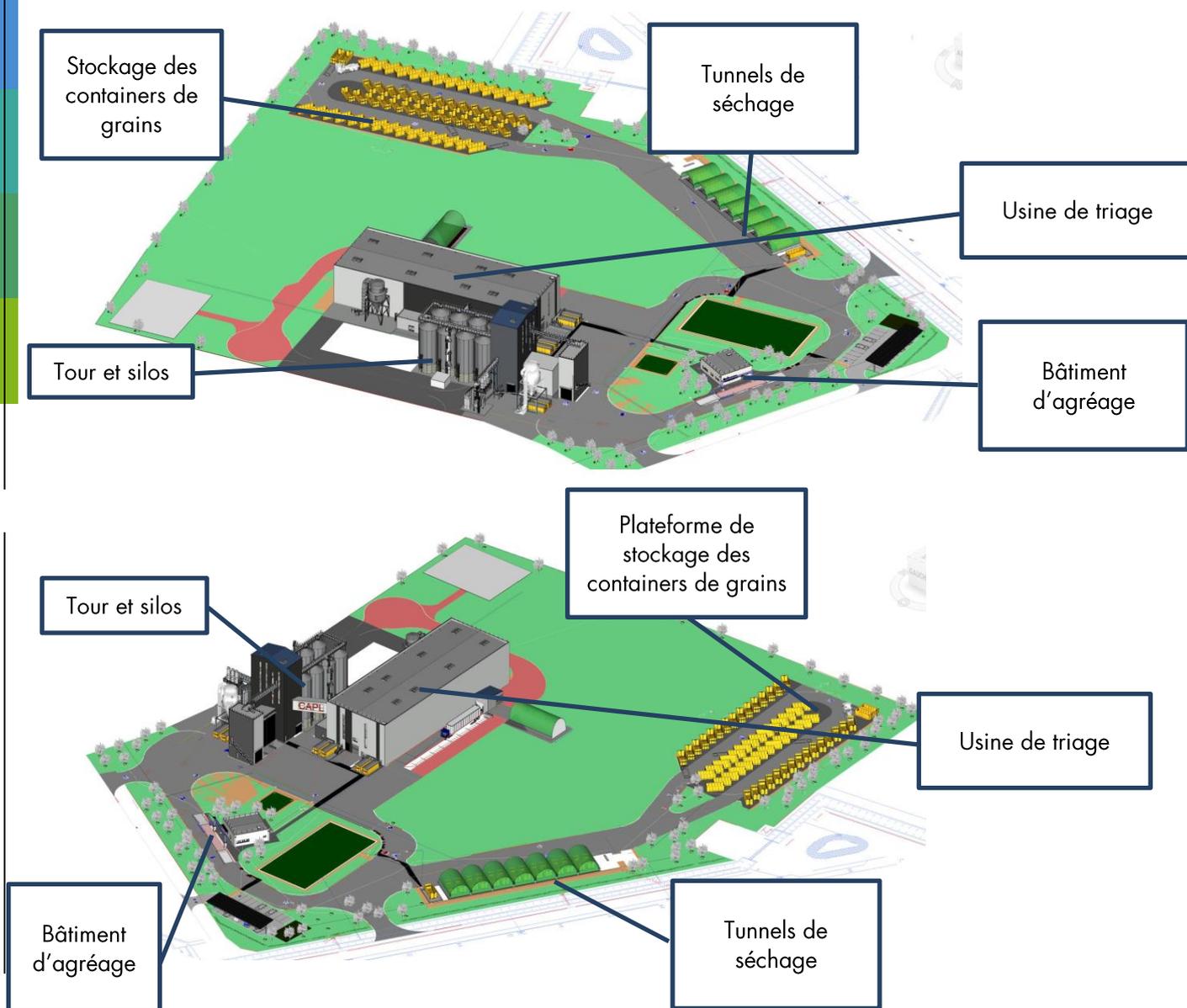
La construction comprend :

- Un bâtiment d'agrégage :
 - bâtiment en préfabriqué, servira à terme de salle de contrôle et bureau du site
- Une usine de triage :
- Des silos de stockages
- Un séchoir.
- 14 tunnels sous lesquels les containers seront stockés, chauffés et ventilés afin de sécher le grain

Montants investis

L'investissement des infrastructures et éléments bâtis porté par Alter Eco : environ 7 330 k€ HT

L'investissement des éléments spécifiques de process : environ 8 500 k€ HT





CAPL

Implantée depuis 1888, la CAPL (Coopérative Agricole du Pays de la Loire) est un pôle expert dans l'agrofourniture, la production, la transformation et la commercialisation de graines. Son savoir-faire et le respect de la qualité, lui confèrent l'image d'un vrai « bijoutier de la graine ». La CAPL réaffirme son implication pour le développement des graines en Pays de Loire.

La collecte de productions végétales est de l'ordre de 350 000 tonnes au total, dont 25 000 tonnes de collecte et de négoce de produits Bio.

Le pôle végétal des Coopératives de Thouarcé regroupe plusieurs métiers, comme principalement l'agrofourniture, l'horticulture, le maraîchage, la vigne, les grandes cultures. Pour un chiffre d'affaires total de 200 à 230 millions d'euros.

Le pôle vin du groupe produit et commercialise des AOC du Val de Loire dans le monde entier pour un chiffre d'affaires total de 70 millions d'euros.

La distillerie de Thouarcé produit et commercialise de l'eau de vie et de la liqueur de fruit, de marc de raisin et valorise les résidus de la filière viticole, pour un chiffre d'affaires total de 3 millions d'euros.

L'Union Agricole des Pays de Loire regroupe les services supports transversaux à ces différentes entités, pour mutualiser les compétences, diminuer les coûts et créer de la valeur dans nos territoires.

ALTER ECO

Outil des collectivités au service du développement économique dans le Maine-et-Loire, Alter Éco est une société publique/privée créée en 2005 à l'initiative du Département de Maine-et-Loire.

Elle a pour vocation : le développement, le financement et le portage immobilier pour le compte d'entreprises privées.

Elle permet ainsi à des entreprises de s'implanter sur le territoire ou de s'y développer.

Alter Éco construit, restructure ou réhabilite des bâtiments, qu'elle loue ensuite aux entrepreneurs avec option ou non d'achat. Alter Éco permet ainsi aux entreprises de bénéficier de locaux adaptés à leurs demandes et à leurs process industriels, répondant à toutes leurs spécificités et contraintes, sans que l'entreprise n'ait à supporter seule le coût de l'investissement. Cela permet aussi aux entreprises de se concentrer sur leur cœur de métier et sur leurs propres développements plutôt que de monopoliser une partie de leurs actifs dans un bâtiment neuf ou à réhabiliter.

Alter Éco intervient dans tous les domaines et sous toutes les formes de projets. Que ce soit des projets d'immeubles de bureaux, de bâtiments industriels et artisanaux, ou de bâtiments plus spécifiques (salle de fitness, silos pour coopérative agricole...), Alter Éco se met à l'écoute de toutes les demandes sur l'ensemble du territoire départemental. De l'étude des besoins à la conception du bâtiment, de sa réalisation jusqu'à sa livraison, Alter Éco accompagne les industriels pas à pas selon un cahier des charges défini en amont et évolutif.



©Projet APPI à SAINT LEGER DE LINIERES



©BIOPLANTS aux PONTS DE CE



©ICI à BEAUPREAU-EN-MAUGES

Alter Éco travaille en partenariat très étroit avec les acteurs économiques du territoire et notamment les EPCI et les agglomérations et communautés urbaines. Aucun dossier n'est « monté » sans l'assentiment de la collectivité d'implantation de l'entreprise. Autre particularité – dans le souci de ne pas se substituer à la politique d'immobilier d'entreprises que peuvent porter les collectivités, Alter Éco ne porte pas de « projets en blanc ». En d'autres termes elle ne construit pas d'ateliers sans avoir à ses côtés une entreprise à l'initiative du projet.

Depuis 2005, Alter Eco a hébergé plus de 3 460 emplois dans le cadre de 34 opérations d'immobilier d'entreprise. Cela représente un investissement de 163 millions d'euros.

En 2022, Alter Éco a engagé 3 nouveaux projets : SVL à Longué-Jumelles, Vital Meat à Sèvremoine et APPI, Saint Léger-de-Linières.

« La question du développement économique est une priorité pour Alter. En permettant aux industriels de s'installer dans les meilleures conditions, nous leur garantissons de pouvoir créer et fixer des emplois durablement en Maine-et-Loire. Pour la collectivité, c'est aussi le gage de poursuivre l'embellie économique de la région. »

Gilles GRIMAUD,
Vice-Président du département de Maine-et-Loire
Président d'Alter Éco

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

La CAPL a sollicité la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en 2019. A ce moment-là, l'activité envisagée sur l'Anjou Actiparc de Jumelles était axée sur le triage et le séchage du quinoa. Un découpage foncier a été imaginé et des premières esquisses ont vu le jour. Le projet a ensuite évolué avec la nécessité d'installer un silo d'une hauteur de 30 mètres. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Loire-Longué n'autorisait pas cette construction. L'Agglomération Saumur Val de Loire a souhaité faire modifier le PLUi afin de faire avancer le projet de la CAPL. Cette modification du PLUi a donc été actée et est profitable à l'ensemble de la zone Anjou Actiparc de Jumelles. L'Agglomération a également joué un rôle de facilitateur quant à l'accessibilité aux parcelles du nouveau site CAPL.

ANJOU ACTIPARC DE JUMELLES

Le Parc d'Activités "Anjou Actiparc de Jumelles" est situé entre l'autoroute A85 et la RD 938 au niveau du péage de l'A85.

La superficie totale du projet est de 60 hectares, 20 hectares ayant été aménagés par la collectivité lors d'une première phase. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a confié l'aménagement de la deuxième phase représentant environ 40 hectares à Alter Cités afin d'y accueillir des projets logistiques, industriels et artisanaux.



++++

LE PARC D'ACTIVITES EN CHIFFRE

++++

Date de création : 2016

++++

Nombre d'entreprises installées : 45

++++

Emplois générés : 630

++++

Dernières installations en 2022 :

++++

Extension de l'usine BASF / NUNHEMS : 1 285 m²
projet d'extension porté par la CASVL
Extension ATM PETFOOD/ 4 600 m²
Extension ECONSEEDS/ 1 200 m²